



A monsieur le maire Sofienne Kerroumi

A madame l'élue en charge de l'éducation Amel Doghmane

A monsieur l' élu en charge des bâtiments municipaux Sadio Sissoko

Aubervilliers, le 18 juin 2026

Objet : Mesures d'urgences et de protection sur la situation de canicule dans les écoles de la ville d'Aubervilliers

Nous vous écrivons ce jour, suite à plusieurs saisissements de personnels éducatifs dans des écoles de la ville, inquiets quant à la chaleur dans les écoles où ils s'exercent. La canicule que vous n'ignorez pas constitue un réel danger pour l'ensemble de la population. Notre organisation syndicale départementale aux côtés de la CGT 93 et de la FSU 93 a saisi hier le préfet quant à la situation avec une alerte particulière sur l'école. Comme le courrier le rappelle :

*« le bâti scolaire demeure très largement inadapté à de telles conditions climatiques : isolation insuffisante, accumulation de chaleur dans les salles de classe, dispositifs d'aération défectueux, stores peu efficaces ou hors d'usage, points d'eau en nombre insuffisant. Comme vous le savez, l'immense majorité des établissements est, par ailleurs, dépourvue de climatisation.*

*Depuis le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleur-euses contre les risques liés à la chaleur, les « épisodes de chaleur intense » recouvrent les niveaux de vigilance météorologique jaune, orange et rouge. Dès le déclenchement de ces vigilances, les employeur-euses sont tenu-es de mettre en oeuvre des mesures de prévention adaptées, notamment l'adaptation de l'organisation du travail, des locaux et des horaires, la réduction de l'exposition au rayonnement solaire, la mise à disposition d'eau potable fraîche et d'équipements adaptés, ainsi que l'information et la formation des personnels aux risques liés à la chaleur.*

*Ces dispositions du Code du travail s'appliquent également aux personnels de l'Éducation nationale. Dès lors, lorsque les conditions matérielles ne permettent plus de garantir la sécurité des agent-es et des élèves, des mesures exceptionnelles doivent être envisagées. Si aucun aménagement raisonnable des horaires, des locaux ou de l'organisation du service ne permet d'assurer un accueil sécurisé, la question de la fermeture temporaire des établissements concernés doit être explicitement posée.*

*Nous souhaitons également attirer votre attention sur la situation particulière des très jeunes enfants accueilli-es dans les écoles maternelles et les structures périscolaires. Leur vulnérabilité physiologique face aux fortes chaleurs impose une vigilance renforcée. Les temps de repos et de sieste sont particulièrement préoccupants lorsque les dortoirs atteignent des températures excessives, susceptibles de mettre en danger la santé des enfants. Dans de nombreux établissements, ces locaux ne disposent d'aucun dispositif efficace permettant de maintenir une température compatible avec les recommandations sanitaires. »*

En plus de la question du bâti scolaire, sur Aubervilliers, certaines écoles n'ont quasiment aucune ombre dans la cour.

S'il semble que des bouteilles d'eau aient été distribuées ce jeudi matin, cela ne nous semble pas suffire. C'est pourquoi il est pour nous nécessaire qu'une action soit menée au plus vite :

- Pour vérifier la situation dans les écoles
- Que certains dispositifs soient mis en place comme des brumisateurs ou autres possibilités de rafraichir les espaces.
- Que soit envisagé la fermeture des écoles où la température atteindrait un niveau trop élevé.

Nous vous joignons le courrier départemental dans son intégralité. Il est plus que jamais nécessaire que des mesures soient prises quant à la situation dans les écoles pour protéger les enfants comme les personnels de la mairie, et que ces mesures fassent l'objet d'une information large à l'ensemble de la communauté éducative (personnels et parents) pour que chacun-e puisse s'organiser.

Dans l'attente d'une réponse rapide de vos services,

L'Union Sud-Solidaires Aubervilliers

Sud éducation 93 - Sud Collectivités territoriales Aubervilliers.